

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° n° 1151 portant approbation de rôles de l'exercice 1945 des Contributions directes

n° 1151

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
10 octobre 1945

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1945

Date du numéro  
31 octobre 1945

## VISAS

Le Gouverneur pi. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Colonies

**Vu** l'arrêté n° 946 du 24 décembre 1943 portant codification des dispositions réglementaires en vigueur en Côte Française des Somalis en ce qui concerne les Contributions directes :

## TEXTE INTÉGRAL

Article 1°, — Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles des Contributions directes, Exercice 1945 désignés ci-après : | 2 R.S taxes sur les spectacles 37.300 3° RS. Contribution des patent es, 7.470 3° R.P. Impôt de capitation. 18.050 62.830 (Population flottante) Cercle d'Ali-Sabieh : | » RS. Contribution des patentes 6.200 1° » RS, Impôt de capitation 6.050 Total général 715.080 Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie,

**J. BEYRIES.**